

La loi Golfo-Mosca en Italie — quotas de genre dans les conseils d'administration des entreprises cotées (2011)

Gender Equality · Bonne pratique · Italie

Score de qualité : 89/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

La loi Golfo-Mosca de 2011 a imposé aux entreprises cotées italiennes de réserver une part croissante des sièges de leurs conseils au genre sous-représenté. La part des femmes est passée d'environ 7 % en 2010 à près de 36 % en 2018-2019, l'un des gains les plus importants de l'UE.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	3/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-10

[Italian Parliament \(Parlamento Italiano\) / CONSOB](#) — consulté le 2026-09-10

[Bocconi University - Gender Quotas Improve the Quality of the Entire Board](#) — consulté le 2026-09-10

[Eurofound - Pressure mounts for EU quota on women on company boards](#) — consulté le 2026-09-10

Citer — Evidoria. *La loi Golfo-Mosca en Italie — quotas de genre dans les conseils d'administration des entreprises cotées (2011)*. ID persistant : 48f5e69a-f8d6-41d3-9db8-8b4cf1f6ad9d.